

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1025 accordant une allocation de 15.000 francs métropolitains à M. Gainet.

n° 1025

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation scolaire mensuelle de 15.000 francs métropolitains est accordée à M. Gainet, instituteur, pendant la période du 1er novembre 1951 au 30 juin 1952 inclus, durée de son stage au Centre des langues exotiques de Paris. Cette allocation est exclusive de toute indemnité ou allocations, y compris les frais de mission, que l'intéressé a pu percevoir pour le même motif et durant la même période.